

Participation à l'audit sur les risques psychosociaux (RPS)

Madame, Monsieur,

Un audit concernant les risques psychosociaux sur l'ensemble de la structure a été demandé par les représentants du personnel du CSE.

CATEIS a été désigné pour réaliser cette expertise.

CATEIS est un cabinet indépendant, agréé par le ministère du Travail, pour faire des enquêtes/études/expertises portant sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des salariés. La démarche au sein de la structure vise à mieux comprendre les différents facteurs de risques psychosociaux vécus par les salariés. L'objectif est de proposer des améliorations de vos conditions de travail.

Le dispositif, déployé par le cabinet CATEIS, comporte 3 grandes phases.

- La phase exploratoire qui s'appuie sur des entretiens avec les acteurs clés de l'entreprise, l'étude et l'analyse d'un ensemble de documents nécessaires à la compréhension précise du contexte actuel des conditions de travail des personnels.
- La phase d'enquête sera menée de décembre à janvier 2023. CATEIS procédera à une analyse des conditions de travail ainsi qu'à une identification des RPS par le biais d'entretiens individuels basés sur un échantillon représentatif (cet échantillon est entièrement à la main de CATEIS). Les personnes figurant dans l'échantillon seront directement contactés par CATEIS. Les entretiens porteront sur votre appréciation personnelle de vos conditions de travail. Une analyse transversale des entretiens prévus sera faite permettant de tirer des conclusions générales qui garantiront l'anonymat des personnes interviewées dans un rapport qui fera la synthèse de l'ensemble des informations recueillies. L'agrément CATEIS auprès du ministère du Travail impose de respecter une méthodologie et une éthique rigoureuses garante de l'anonymat et de la confidentialité des propos tenus. Tout le personnel est convié à la démarche (vous êtes libre de contacter directement l'Expert en toute confidentialité si vous souhaitez vous exprimer cf. coordonnées de l'Expert en bas)
- Les entretiens d'une heure seront réalisés sur votre temps de travail avec un consultant du cabinet CATEIS et sont strictement confidentiels. Le volontariat est bien évidemment une condition de la pertinence et de la qualité de l'entretien. Les entretiens se dérouleront dans une salle appropriée :
 - Neutralité et bienveillance du consultant
 - Confidentialité des entretiens menés et respect de l'anonymat dans le contenu du rapport.
 - Pas d'imputations de responsabilité ni de stigmatisations individuelles.
- Enfin, les résultats de l'enquête seront communiqués au CSE et à l'ensemble des personnels

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Mme Nessah CATEIS, directrice de la mission : 06 69 70 79 34/ ou m.nessah@cateis.fr